

OIM - Programmes de gestion de la migration et des frontières

SIRP - Système d'identification et de reconnaissance des personnes

LE SIRP, SYSTÈME D'IDENTIFICATION ET DE RECONNAISSANCE DES PERSONNES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS

L'assistance technique de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), organisation intergouvernementale de référence sur les questions migratoires, est de plus en plus sollicitée par les Etats cherchant à perfectionner leur réponse aux défis complexes soulevés par la gestion de la migration. Soucieuse de répondre à cette demande et d'apporter un soutien effectif aux gouvernements désireux d'améliorer leurs structures de gestion des frontières, l'équipe chargée de la gestion de la migration et des frontières au sein de l'OIM a développé son propre système de collecte de données aux frontières: le Système d'identification et de reconnaissance des personnes (SIRP).

Le SIRP a été conçu afin de permettre aux États n'ayant pas d'infrastructure de recueil de données aux frontières en place ou dotés de structures inadéquates à leurs besoins de s'équiper d'un système performant leur donnant les moyens opérationnels de mieux gérer les mouvements transfrontaliers. Le SIRP permet de recueillir, de traiter et d'enregistrer les données des voyageurs aux points d'entrée et de sortie du territoire. Il ouvre des perspectives intéressantes dans le domaine de l'identification et de la détection d'individus, mais également de la collecte, de l'analyse et du partage de données. Une fois mis en œuvre, le SIRP contribue à un suivi plus systématique des mouvements transfrontaliers et à l'élaboration de politiques migratoires adéquates.

Les utilisateurs du système l'apprécient pour ses performances, sa grande adaptabilité qui lui permet d'être déployé dans des zones reculées, mais également pour son prix avantageux. Conforme aux standards internationaux, le SIRP est entièrement personnalisable: chaque installation prend en compte les besoins stratégiques et les attentes de l'Etat souhaitant déployer le système à ses frontières. Et c'est ce même Etat qui, une fois le système installé, a l'exclusivité sur les données collectées.

D'ores et déjà opérationnel dans 14 pays africains, le SIRP sera prochainement déployé en Amérique centrale et en Asie centrale. L'expérience a montré qu'il peut révolutionner les procédures à la frontière et renforcer les pratiques quotidiennes de contrôle, d'enregistrement et de gestion des flux transfrontaliers. Son utilisation aisée et son interface intuitive y sont pour beaucoup: les vérifications d'identité sont plus rapides, et elles sont facilitées par l'interconnexion des postes frontaliers connectés à la base de données SIRP (échange sécurisé des photographies, empreintes digitales et données électroniques). L'efficacité des contrôles peut par ailleurs être accrue par la connexion du SIRP aux listes d'alerte nationales et internationales existantes, telles que le système de communication mondial d'Interpol I-24/7. L'intégration de cette option donne au SIRP le potentiel de détecter les individus figurant sur les listes d'alerte ainsi que les personnes voyageant avec de faux documents. Elle fait du SIRP un outil non négligeable de lutte contre les réseaux de criminalité organisée.

“ L'INSTALLATION DU SIRP EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO A ETE UNE VERITABLE REVOLUTION POUR NOTRE GESTION DE LA MIGRATION ET DES FRONTIERES.

LE SYSTEME A FORTEMENT CONTRIBUE A LA MODERNISATION DE NOTRE TRAVAIL ET EST DEvenu UN Outil DE REFERENCE POUR NOTRE COMMUNAUTE DU RENSEIGNEMENT AINSI QUE POUR NOS PARTENAIRES INTERNATIONAUX.

LE DIRECTEUR DE LA DIRECTION GENERALE DE LA MIGRATION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



OIM Organisation internationale pour les migrations

LE SIRP EN BREF

Le SIRP est un système de recueil de données aux frontières qui permet la collecte, le traitement, l'enregistrement et le partage des informations des voyageurs transitant par les points d'entrée et de sortie du territoire. Sa mise en œuvre contribue à améliorer et à fluidifier les procédures de contrôle aux frontières. Les données collectées permettent d'évaluer l'ampleur des mouvements transfrontaliers et d'ajuster l'affectation des ressources humaines et financières aux frontières en conséquence. Le système constitue ainsi une ressource majeure pour le développement des politiques migratoires.

Le SIRP assure les fonctions suivantes :

- Saisie manuelle et automatique des données des voyageurs et véhicules, bateaux et avions à l'entrée et à la sortie du territoire, telles que photographie et empreinte digitale;
- Extraction et enregistrement des données voyageurs des documents d'identité et des passeports lisibles à la machine (MRZ);
- Fonctions de comparaison, d'enregistrement et d'extraction de données;
- Enregistrement des informations sur la base de données SIRP, transfert et partage des données entre postes frontières et quartier général;
- Production de rapports personnalisables pour les besoins d'analyse (sur base journalière, hebdomadaire, mensuelle ou annuelle, renseignant sur la nationalité, le sexe, l'âge etc.);
- Connectivité avec les listes d'alerte nationales et internationales. Le SIRP peut être connecté au système de communication mondial d'Interpol I-24/7 et sa base de données de documents de voyage volés et perdus.

FONCTIONNEMENT DU SIRP

Le SIRP est installé sur des ordinateurs de bureau et mis en ligne sur serveur. Chaque station SIRP est constituée d'un ordinateur relié à un lecteur de passeports, une webcam, et un lecteur d'empreinte digitale. Le logiciel et les équipements ont été conçus pour être aisément déployables dans des zones reculées et peuvent être installés dans des véhicules de patrouille. L'interface est actuellement disponible en anglais et en français, mais peut être adaptée en fonction d'autres besoins linguistiques.

L'interface intuitive du SIRP présente des champs spécifiques à compléter par les agents en service aux frontières. Connecté au lecteur de passeports, le système extrait automatiquement les données des documents de voyage lisibles à la machine. Une fois la webcam et le lecteur d'empreinte digitale connectés, la photographie et l'empreinte digitale des voyageurs sont saisis. Cette automatisation du recueil des données réduit considérablement la charge de travail aux frontières et permet de réallouer les efforts à d'autres tâches.

Avec le SIRP, les agents en poste aux frontières sont en mesure d'enregistrer, de rechercher et de confronter les données avec celles mises en ligne sur la base de données SIRP et les listes d'alerte nationales et internationales. La mise en ligne des informations recueillies par tous les postes frontières connectés au système sur la base de données centrale du SIRP favorise le partage de l'information et la coordination interservices, et contribue à améliorer la gestion des flux transfrontaliers.

MISE EN OEUVRE DU SIRP

A la demande des gouvernements souhaitant mettre en place le SIRP, l'OIM engage une procédure standard comprenant évaluation des besoins, installation du système et formation des agents en poste aux frontières et au quartier général de l'agence en charge de la gestion de la migration et des frontières.

Une évaluation des besoins est dans un premier temps menée à bien afin de définir le nombre de postes frontières concernés, le nombre de stations SIRP à prévoir, la configuration réseau et serveur ainsi que le nombre d'officiers à former. Le système est ensuite livré, installé et testé. L'équipe de l'OIM procède enfin à la formation des agents qui seront amenés à utiliser le SIRP, et ce à trois niveaux: opérateurs, coordonateurs et administrateurs. Cette phase préparatoire achevée, le SIRP est pleinement opérationnel : au niveau des postes frontières, les données-voyageurs d'entrée et de sortie du territoire sont enregistrées dans la base de données SIRP (état civil, photographie, empreinte digitale) et les formalités de contrôle accomplies, notamment par la confrontation avec les différentes listes d'alerte connectées au système; au niveau du quartier général, les informations envoyées par les divers postes frontières sont consolidées sur la base de données SIRP, puis partagés avec les services compétents. Leur analyse servira à l'élaboration de rapports d'information sur lesquels s'appuiera la politique migratoire; au niveau gouvernemental, l'Etat dispose d'un système de recueil de données aux frontières fiable et indépendant et possède les compétences techniques nécessaires à son fonctionnement et à sa viabilité.

L'OIM se tient prête à apporter son assistance technique, aussi bien à distance que sur place, ainsi qu'à procéder à l'installation de nouvelles fonctionnalités.

CONTRIBUTION DU SIRP A UNE MEILLEURE GESTION DE LA MIGRATION

La collecte des données relatives aux mouvements transfrontaliers et leur analyse par des agents qualifiés sont primordiales pour chiffrer et comprendre les tendances migratoires en œuvre au niveau national et régional. Les données brutes collectées par le SIRP, une fois analysées et partagées entre services compétents, peuvent devenir la pierre angulaire de politiques migratoires pertinentes et efficaces.



FORMATION DES AGENTS AU SIRP ET VIABILITE DU SYSTEME

DE L'IMPORTANCE DE LA FORMATION DES AGENTS À L'UTILISATION DU SIRP

Le SIRP ne peut être complètement opérationnel et bénéfique que si ses utilisateurs sont conscients de toutes ses fonctionnalités et sont capables de les utiliser. Tous les agents qui seront amenés à utiliser le système - des opérateurs aux coordinateurs en passant par les hauts fonctionnaires - doivent être sensibilisés à la valeur ajoutée que le SIRP aura pour la prise des décisions en matière de politique migratoire. Le programme de formation SIRP conçu par l'OIM permet aux agents d'assimiler et d'intérioriser les compétences qui assureront la pérennité du système.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le programme SIRP forme les agents à l'utilisation du système et aux meilleures pratiques de gestion frontalière et migratoire. Il comprend une séance de «formation des formateurs», au cours de laquelle un nombre restreint d'agents est formé à transmettre le savoir et les compétences SIRP au sein de leurs institutions respectives.

- Les opérateurs sont formés à la saisie de données (état civil, photographie, empreinte digitale), à l'extraction de données par le lecteur de passeport, ainsi qu'aux procédures de contrôle des documents d'identité.
- Les coordonateurs sont formés à la programmation et l'extraction des rapports, la sauvegarde des données, la résolution de problèmes mineurs et la création de comptes utilisateurs ;
- Les administrateurs sont formés à la maintenance du système (serveurs locaux et central, réseau) ainsi qu'aux procédures d'assistance technique à distance.

Tous les participants reçoivent le manuel de formation SIRP et le CD correspondant à l'issue de la formation, qui leur serviront de référence au jour le jour ainsi que pour la formation de nouveaux utilisateurs.

La formation SIRP est souvent associée à des séances de formation complémentaires, portant par exemple sur la gestion des frontières, les procédures d'examen des documents d'identité, la lutte contre la fraude documentaire, l'analyse des données et le travail de renseignement, ou la lutte contre le trafic des migrants et la traite des êtres humains.

MÉTHODOLOGIE ET MODALITÉS DE LA FORMATION

La formation SIRP est donnée dans tout pays mettant en place le SIRP, immédiatement après l'installation complète du système. Les séances de formation sont tenues en petit groupe afin de faciliter l'échange entre participants et formateur, l'assimilation des concepts et l'appropriation du système par les agents. Les cours ont lieu *in situ*, aux postes frontières et dans les bureaux des services concernés pour permettre la mise en pratique sur les stations SIRP. Les participants sont fortement encouragés à partager leurs appréciations et commentaires avec les formateurs de l'OIM: ces points de vue constructifs seront pris en compte à l'heure d'améliorer le système et de l'ajuster aux besoins et attentes des utilisateurs.

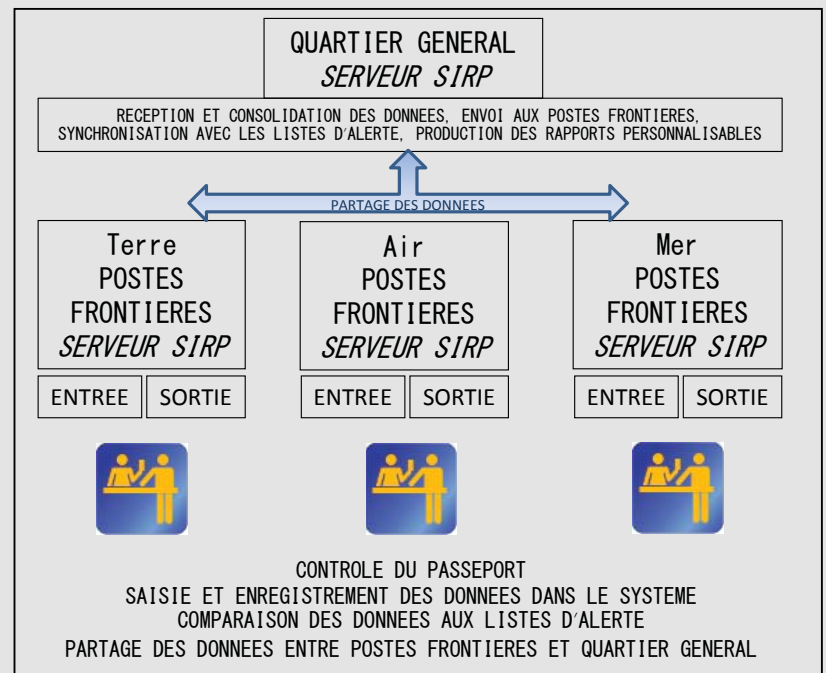
UN UTILISATEUR DU SIRP TÉMOIGNE

“Je travaille ici depuis 17 ans et c'est la première fois que je me retrouve en face d'un clavier d'ordinateur. Je travaille au guichet de la police de l'air et des frontières mais auparavant, tout était enregistré manuellement. Je suis convaincu que le SIRP va moderniser nos conditions de travail et nous permettre de mener à bien notre mission de façon professionnelle et efficace.”

FONCTIONS SYSTEME

PREREQUIS	BASE	EN OPTION
Définition de la stratégie de gestion de la migration et des frontières	✓	
Evaluation de l'infrastructure de gestion en place		✓
INSTALLATION	BASE	EN OPTION
LOGICIELS		
Création de l'application client sur VB6	✓	
Création de l'application client sur Microsoft Dot.Net	✓	
Compatible avec MS SQL 2005/2008	✓	
Compatible avec MS Office	✓	
Compatible avec Open Office		✓
SYSTÈME, SERVEUR, CONNECTIVITE		
Mise à jour de l'installation pour assurer compatibilité SIRP	✓	
Installation du réseau local (LAN) sur les sites sélectionnés	✓	
Installation du SIRP à l'aéroport et postes frontières principaux (serveur local)	✓	
Installation du SIRP pour postes frontières supplémentaires		✓
Connexion des postes frontières au QG (serveur central)		✓
Interconnexion des serveurs à échelle nationale en temps réel		✓
Sauvegarde des données à échelle nationale	✓	
STATION SIRP		
LECTEUR DE PASSEPORT		
Numérisation page de données	✓	
Saisie automatique des données-voyageur	✓	
Extraction des données-voyageur (MRZ ou code barre)	✓	
Extraction des données électroniques et biométriques (puce)		✓
Illumination lumière normale	✓	
Illumination lumière infrarouge	✓	
Illumination lumière ultraviolette		✓
Vérification et authentification du document (éléments de sécurité)		✓
WEBCAM		
Capture et enregistrement de la photographie faciale	✓	
LECTEUR D'EMPREINTE DIGITALE		
Capture et enregistrement de l'empreinte digitale	✓	
Comparaison de l'empreinte digitale avec AFIS - Automated Fingerprint Identification System		✓
INTERFACE SIRP		
Traitement, sauvegarde et échange des données	✓	
Comparaison des données avec la base de données nationale de délivrance de documents d'identité		✓
Comparaison des données avec les listes d'alerte nationales	✓	
Comparaison des données avec le système de communication mondial d'Interpol I-24/7		✓
Production de rapports personnalisables	✓	
Production de listes de documents d'identité expirés		✓
Comparaison de la photographie avec page de données passeport	✓	
Comparaison de la photographie avec données électroniques		✓
Interface bilingue français/anglais	✓	
Adaptation de l'interface aux besoins spécifiques du client		✓
FORMATION		
Evaluation des compétences des utilisateurs (opérateurs, coordonateurs, administrateurs)	✓	
Formation SIRP	✓	
Formation lutte contre la fraude documentaire	✓	
SUPERVISION		
Supervision à distance en temps réel par les administrateurs	✓	
Assistance par l'équipe IOM pendant la durée du projet	✓	
Assistance par l'équipe IOM après la conclusion du projet		✓

SCHEMA D'UNE INSTALLATION SIRP STANDARD



AU CŒUR DE L'INFRASTRUCTURE SIRP :

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN MATIÈRE DE GESTION DE LA MIGRATION AU LONG DES FRONTIÈRES TANZANIENNES AVEC LE BURUNDI, LE KENYA, L'UGANDA ET LE RWANDA

Avec le financement du gouvernement finlandais et du programme JP 6.1 des Nations Unies, le bureau de l'OIM en Tanzanie met en œuvre, depuis 2003 et avec l'appui du gouvernement tanzanien, un projet de renforcement des capacités de gestion de la migration se concentrant sur les frontières nord-ouest de la Tanzanie.

Les objectifs de ce projet, qui s'inspire largement des principes de gestion intégrée des frontières, sont multiples : renforcement des capacités des agents affectés à la gestion de la migration et des frontières, amélioration des infrastructures et des équipements aux frontières, et réduction du temps imparti aux formalités d'entrée et de sortie du territoire à travers l'installation du SIRP.

A ce jour, 21 postes frontières dans trois Etats différents se sont équipés du système de recueil de données aux frontières de l'OIM, et ont mis en pratique – parfois pour la première fois - la saisie, le traitement et la sauvegarde informatique et sécurisée des données. Le poste frontière de Rusumo, à la frontière entre la Tanzanie et le Rwanda travaille à un régime soutenu et a comptabilisé, entre juin 2010 et juillet 2011, 60.000 personnes se déplaçant entre la République Démocratique du Congo et le Rwanda vers la Tanzanie. L'intégralité des postes frontaliers reliés au SIRP seront prochainement connectés aux quartiers généraux des services des frontières des trois pays respectifs ainsi qu'à un bureau régional de veille.

Par ailleurs, les Chefs des services des frontières des pays voisins, tous membres de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Est (Rwanda, Burundi, Kenya et Ouganda), ont été invités à participer aux séances de formation sur les fondamentaux de la pratique migratoire, dont l'objet était de favoriser une gestion coordonnée et régionale de la migration et un partage renforcé de l'information. Dans cette même logique, un Comité National de Pilotage des Frontières a été installé avec pour rôle d'organiser un réseau de veille susceptible d'anticiper les risques et opportunités en matière migratoire, afin d'orienter en temps utile les politiques et les dispositifs de prévention et de réponse dans la région. Les représentants de la police, du service d'immigration et des douanes de la Tanzanie et ceux des autres Etats partie au projet travaillent ainsi main dans la main pour perfectionner les politiques migratoires nationales et régionales.

LE SIRP EST INSTALLÉ



... ET SERA BIENTOT OPÉRATIONNEL



AU BELIZE,
AU KYRGYZSTAN,
EN SOMALIE (CENTRALE ET
MÉRIDIENALE) ET AU SWAZILAND



... GRÂCE À L'APPUI DE NOS PARTENAIRES



AVANT LE SIRP: TRAITEMENT MANUEL DES INFORMATIONS, PAS DE SAISIE AUTOMATIQUE NI D'ENREGISTREMENT DES DONNÉES.



APRÈS LE SIRP: DONNÉES SAUVEGARDÉES SUR STATIONS SIRP ET SERVEUR CENTRAL, PUIS PARTAGÉES AVEC LES AUTRES POSTES FRONTALIERS ET LE QG.



AVANT LE SIRP: ENREGISTREMENT MANUEL DES ENTRÉES ET DES SORTIES DU TERRITOIRE, AUCUNE CONSULTATION DES LISTES D'ALERTE POSSIBLE.



APRÈS LE SIRP: DONNÉES SAISIÉS, ENREGISTRÉES ET CONFRONTÉES AUX LISTES D'ALERTE, PUIS PARTAGÉES AVEC LES AUTRES POSTES FRONTIÈRES ET LE QG.



POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE
SUR LE SIRP OU POUR PLANIFIER UNE
ÉVALUATION DE VOS BESOINS
MERCİ DE CONTACTER

LA DIVISION DE GESTION DE LA MIGRATION ET
DES FRONTIÈRES DE L'OIM
IBM@IOM.INT

LE CENTRE AFRICAİN DE RENFORCEMENT DES
CAPACITÉS DE L'OIM
ACBC@IOM.INT

L'OIM EN BREF

PLUS DE **140 ETATS MEMBRES**
PLUS DE **400 MISSIONS DE TERRAIN**
7.300 PERSONNES TRAVAILLANT À
LA MISE EN ŒUVRE DE PLUS DE **2.900 PROJETS**
UN BUDGET DE **1.4 MILLIARD DE DOLLARS US EN 2010**

L'OIM CROIT FERMEMENT QUE LES MIGRATIONS ORGANISÉES, S'EFFECTUANT DANS DES CONDITIONS DÉCENTES, PROFITENT À LA FOIS AUX MIGRANTS ET À LA SOCIÉTÉ TOUT ENTIÈRE. EN SA QUALITÉ D'ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE ET EN COOPÉRATION AVEC SES PARTENAIRES, L'OIM S'EMPLOIE À PROMOUVOIR UNE GESTION HUMAINE ET ORDONNÉE DES MIGRATIONS, À PROMOUVOIR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE EN MATIÈRE MIGRATOIRE, À FACILITER LA RECHERCHE DE SOLUTIONS PRATIQUES AUX PROBLÉMATIQUES SOULEVÉES PAR LA MIGRATION, ET À PORTER ASSISTANCE HUMANITAIRE AUX MIGRANTS DANS LE BESOIN.